

LA RÉSIDENCE ANGELICA DE MONTRÉAL



Conçue et réalisée pour abriter plus de cinq cents personnes âgées, la Résidence Angelica, dont l'inauguration a eu lieu en octobre 1969, se présente sous l'aspect extérieur d'un gratte-ciel de dix-sept étages édifié au nord de Montréal, le long de la rivière des Prairies.

Il s'agit d'une réalisation d'autant plus importante que les résidences édifiées pour les vieillards dans cette partie de l'île consistent en des propriétés n'offrant pas les possibilités d'hébergement qui caractérisent Angelica. Construite pour la plupart il y a une dizaine d'années, ces demeures n'ont en effet pas été conçues dans la même optique, et si elles se révèlent encore acceptables, elles ne peuvent cependant répondre aux besoins actuels de la population métropolitaine.

Le terrain, d'une superficie de 80,000 pieds carrés, sur lequel a été édifiée la résidence, fait face au complexe hospitalier Marie Clarac, administré par les mêmes personnes qui ont formé la corporation responsable d'Angelica.

Administratrice de fait, la Communauté des Soeurs de la charité de Sainte-Marie a fourni la mise de fonds initiale requise par les règlements du ministère de la Famille et du Bien-être social. Cette somme représente un investissement de \$750,000 (terrain compris) et la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti un prêt à long terme de \$3,801,000, au taux de 6¼ pour cent remboursable en 50 ans, afin de mener à bien ce projet d'envergure.

Oeuvre des architectes montréalais Archambault et Gagnon, la Résidence a été édifiée sur un terrain favorisé par son étendue, sa dénivellation et sa proximité des services communautaires essentiels à l'implantation harmonieuse de ce genre de construction. Outre le complexe hospitalier déjà mentionné, la résidence bénéficie de services de transports en commun et offre ainsi à ses locataires la possibilité de se rendre au centre de la ville dans les meilleurs délais.

